



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Est

*Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques*

Nos réf. : 46307

Vos réf. :

Affaire suivie par : Vincent Selles

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 42 33 78 57

Aix-en-Provence, le **24 DEC. 2024**

Le Chef du SNIA SUD-EST

à

DDTM 83
SPP/PAU/BP

Mél. : renaud.eymard@var.gouv.fr

Objet : PAC – Commune de Montauroux (83)

Dans le cadre de l'arrêt du PLU de la commune de Montauroux (83), vous avez saisi mon service afin de vous faire part de nos observations.

Le territoire de cette commune est concerné par les servitudes T7 « servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ».

Ces servitudes concernent les installations spécifiques dont les caractéristiques sont définies dans l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Pour la délivrance de ces autorisations, le service à consulter pour l'Aviation Civile est :

DGAC / SNIA SE

1 rue Vincent Auriol - CS90890

13627 Aix-en-Provence Cedex

mel : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Il convient de rectifier cette adresse dans la liste des SUP annexées à ce PLU.

Je précise également que les servitudes T7 sont gérées également par les services de la défense.

En tant que représentant du guichet unique de la DGAC pour les questions d'urbanisme, je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE